



**CHARTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE
ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND ET L'UNION DES COMITÉS DE QUARTIERS DE CLERMONT-FERRAND ET SON
AGGLOMÉRATION LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT ET LA CONFÉDÉRATION DE LA CONSOMMATION DU
LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE**

Une première charte entre la municipalité clermontoise et l'Union des Comités de Quartiers de Clermont-Ferrand et de son Agglomération, la Confédération Nationale du Logement et la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie, fut signée le 31 mars 1995. Depuis, la charte de la démocratie locale a été mise à jour à deux reprises, en 2002 puis en 2011.

La présente charte, en restant fidèle à l'esprit des précédentes, prend en compte la mise en place par la municipalité depuis septembre 2015 des Conseils Citoyens de la Vie Locale (CCVL), instances participatives de quartier permettant le dialogue et de débat entre la municipalité et les clermontois pour toutes les questions concernant le territoire communal.

Entre la municipalité de Clermont-Ferrand, représentée par Olivier BIANCHI, Maire,

Et

L'Union des Comités de Quartiers de Clermont-Ferrand et son Agglomération, représentée par Patrick DUMAS, son Président,

La Confédération Nationale du Logement de Clermont-Ferrand, représentée par Alain EGIMBROD, son Président au niveau départemental.

La Confédération de la Consommation, du Logement, et du Cadre de Vie de Clermont-Ferrand, représentée par Guy GRAVELAT, son Président au niveau local.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

La présente charte a pour but d'organiser les rapports entre la municipalité et l'Union des Comités de Quartiers de Clermont-Ferrand et de son Agglomération, La Confédération Nationale du Logement et la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie, en vue de favoriser le développement de la démocratie participative dans la ville de Clermont-Ferrand, avec pour objectif d'encourager la participation citoyenne la plus large.

Article 2

A cet effet, la Mairie et les associations signataires de la charte ont la volonté de mettre en œuvre une politique d'information et de concertation.

- Celle-ci porte sur les projets et actions, proposés à l'initiative de la municipalité ou de la société civile, qui impactent tous les domaines de la vie des habitants.
- Elle vise à définir les modalités pour rechercher ensemble les solutions et les moyens les plus appropriés pour répondre aux besoins exprimés par les habitants.

Article 3

Le dispositif de concertation doit offrir la possibilité effective aux associations signataires de la charte de faire valoir leurs connaissances et l'expertise d'usage émanant de leurs membres, qui peuvent contribuer à l'élaboration et à la co-construction des projets.

La Ville fournira, autant que faire se peut, aux associations signataires de la charte les informations et les outils nécessaires pour favoriser l'émergence de plus de savoirs citoyens et l'élaboration d'avis représentatifs de l'intérêt commun.

Article 4

A ce titre, l'Union des Comités de Quartiers de Clermont-Ferrand et de son Agglomération, la Confédération Nationale du Logement, et la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie sont membres de droit des Conseils Citoyens de la Vie Locale, et sont représentées dans chacune de ces instances.

Pour rappel, les Conseils Citoyens de la Vie Locale ont été créés pour organiser la communication dans chaque quartier, entre la municipalité les habitants et les associations. Ils ont également pour but de faire évoluer les pratiques et les postures de l'ensemble des acteurs (habitants, associations, élus), en favorisant la reconnaissance mutuelle des compétences de chacun, pour une pratique renouvelée de la démocratie.

Article 5

Pour assurer la diffusion de l'information, la Ville et les associations signataires de la charte conviennent :

- D'organiser deux fois par an, et en présence de monsieur le Maire, des rencontres Ville/associations signataires de la charte,
- Qu'il sera tenu compte des attentes des représentants des associations signataires au niveau de chaque quartier dans l'élaboration de l'ordre du jour des réunions CCVL,
- Que les associations signataires de la charte seront associées à chaque atelier/commission de travail initié par la municipalité sur ses projets, qu'ils soient locaux, municipaux ou communautaires,
- Que la Ville et les associations signataires de la charte peuvent faire appel l'un à l'autre pour la diffusion d'information à l'ensemble de leurs réseaux.

Article 6

Ce dispositif d'information et de concertation entre la municipalité et les associations signataires de la charte vise à renforcer le dialogue, la confiance et l'implication des associations de quartiers et des habitants dans la vie publique. Il est un outil d'aide à la prise de décision de la municipalité, et ne se substitue pas à la démocratie représentative, issue du suffrage universel.

Article 7

La présente charte ne présente pas d'exclusivité au profit de ces associations, la Ville demeurant libre d'organiser toute forme de concertation avec des associations qui n'en seraient pas signataires. Toutefois, la Ville s'engage à écouter et prendre en compte, autant que possible, les propositions et le travail des associations signataires de la charte de 1995.

Article 8

La présente charte est établie pour la durée du mandat du Maire signataire, avec le Président de l'Union des Comités de quartiers de Clermont-Ferrand et son Agglomération, union formée de tous les comités adhérents, le Président de la confédération Nationale du Logement au niveau départemental et le Président de la Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie au niveau départemental, conformément aux statuts de ces associations. La liste des Comités de quartier est annexée à la présente charte et sera mise régulièrement à jour par l'Union des Comités de Quartiers de Clermont-Ferrand et son Agglomération. La liste des représentants de la CNL et de la CLCV dans les Conseils Citoyens de la Vie Locale est également annexée à la présente charte et sera mise à jour annuellement par les secrétariats locaux de ces associations.

Fait à l'Hôtel de Ville de Clermont-Ferrand, le vendredi 17 juin 2016

Le Maire de Clermont-Ferrand,



Olivier BIANCHI



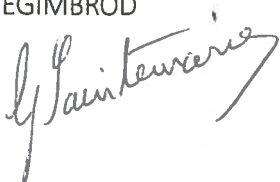
Le Président de l'Union des Comités de Quartiers de Clermont-Ferrand et son Agglomération,



Patrick DUMAS

Le Président Départemental de la Confédération Nationale du Logement,

Alain EGIMBROD





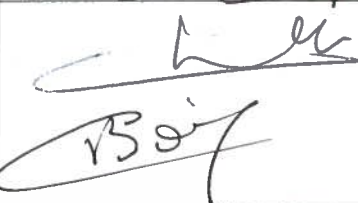
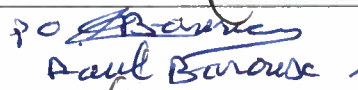
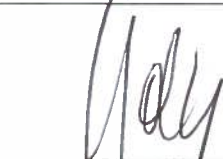
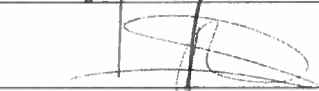
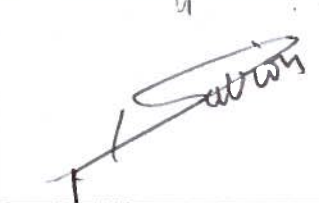




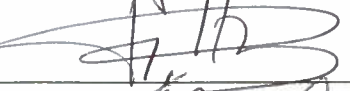

Le Président local de la Confédération de la Consommation, du Logement, et du Cadre de Vie,



Guy GRAVELAT

ANNEXE 1

Liste des Comités de Quartier et de leurs Présidents

Nom du Comité	Nom du Président	CCVL d'appartenance	Signature du Président (ou de son représentant)
Comité de Quartier La Gare, Delille, les Carmes	Xavier GIBOLD	Cathédrale, Delille, la Gare	
Comité de Quartier de Clermont-Ferrand Centre	Jean GAZZOLA	Jaude, Fontgiève, St Alyre, Galaxie	
Association des usagers et habitants du quartier St Alyre	Nicole PAPON		
Comité de Quartier Les Gravouses, Quatre Routes	Chantal CHARRADE	Les Côtes, Champradet, la Glacière, les Gravouses	
Comité d'aménagement La Glacière, les Côtes de Clermont	Claude BONIN		
Comité de Quartier « Chanteranne »	René LEGROS	Chanteranne, Chanturgue	
Comité de Quartier « Les Amis de Champradet »	Christiane JALICON	Les Côtes, Champradet, la Glacière, les Gravouses ET Chanteranne, Chanturgue	
Comité d'Aménagement de Clermont-Ferrand Est	Serge MAFFRE	Herbet, le Brezet, St Jean	
Comité de Quartier de Clermont-Ferrand Sud	Viviane BLANDIN	Oradou, Landais, Fontaine du Bac, la Pardieu	
Comité de Quartier Fontaine du Bac Creux de l'Enfer	Christian JAVION		
Comité de Quartier de Croix de Neyrat	Pierre BOYER	Croix de Neyrat	
Comité de Quartier La Gauthière	Patrick DUMAS	La Gauthière	
Comité de Quartier La Plaine, Les Vergnes	Eric BERNARD	Champratel, la Plaine, les Vergnes	
Comité de Quartier Les Salins, Regensburg, Verdun, Vallières	Patrice GENTET	Salins, Regensburg, Poncillon, Vallières	
Comité des Quartiers de Montferrand	Rémy HUMEAU	Montferrand	
Comité de Quartier St Jacques	Henri VIALLE	Saint Jacques, Lachaux	

ANNEXE 2

Les représentants de la CLCV au sein des CCVL

I La Gare Delille Cathédrale

CUBIZOLLES Didier

35 rue des Jacobins
06 66 36 01 43
balkane63@outlook.fr

IMBERT Marie-Annick

1 Avenue d'Italie
04 43 11 18 88
04 73 23 40 98 (W)
marie-annick.imbert@cg63.fr

II Jaude Fontgiève St Alyre Galaxie

FRANCOIS Suzanne

22 rue de Nohanent
04 73 31 07 69
zazou.francois@gmail.com

BORIE Thérèse

28 rue Amadeo
04 73 37 97 45

III Champratel La Plaine Les Vergnes

RIWAI Fatima

79 rue du Courage
06 59 04 29 62
friwai@clcv.org

EMOND Pierrette

19 rue du Chateau des Vergnes
04 73 24 97 34
06 41 66 99 08
skyppe@hotmail.com

IV Chanteranne Chanturgue

DESFORGES Dominique

26 allée des rossignols
06 14 64 93 42
dom.desforges@sfr.fr

CHAMBON Jean-Laurent

4ème impasse rue Lecuillé
06 81 54 54 82
jlaurentchambon@free.fr

V Les Côtes Champradet
La Glacière
Les Gravouses

GRAVELAT Guy
Bt 7 rte de Durtol
731 HLM Le Rivaly
04 73 36 06 47
guy.gravelat@orange.fr

MATHE Marie
87 rue de Beaupeyras
04 73 14 11 89
07 87 94 23 33
mformathe@gmail.com

MOLLON Brigitte
4 bis rue des Fournières
Bat C Appt 71
04 73 92 08 99
06 77 82 32 74
brigitte.mollon@sfr.fr

VI Croix de Neyrat

INCABY Michel
2 rue du Torpilleur Sirocco
04 73 23 03 62
mmj.incaby@orange.fr

MAYET Danielle
2 rue de Gomel
04 15 32 31 40
danielle.mayet@dbmail.com

VII Herbet Brezet St Jean

ASTIER Marguerite
33 rue Guynemer
04 73 91 42 48
astier.georges@wanadoo.fr

VIII La Gauthière

METENIER Marie-Pierre
14 rue de la Grande Combaude
04 73 24 58 10
marievelyne@wanadoo.fr

DUMAS Evelyne
5 rue de la Grande Combaude
04 73 23 28 59
louloudumas.ed@gmail.com

IX Les Landais L'Oradou
La Pardieu
La Fontaine du Bac

PASCAL Daniel
1 allée Nord
04 73 90 12 65
daniel.pascal3@wanadoo.fr

X Montferrand

FRANCOIS Roselyne
49 rue de la Gantière
06 04 16 56 54

BIARD Michelle
10bis rue Ste Marie
04 73 25 29 01

DELUNSCH Elisabeth
9 Boulevard Léon Jouhaux
06 89 55 71 50
elisabeth.delunsch@orange.fr

XI Poncillon Vallières
Salins

BOUVERESSE Dominique
27 rue du Maisniel
04 73 35 31 93
dbouveresse@yahoo.fr

JULIEN Bernard
33 boulevard Joseph Girod
04 73 91 39 07
bernard.julien63@orange.fr

XII St Jacques

BRUHAT Josette
11 rue Nélaton
04 63 08 62 07
josette.bruhat@free.fr

DESSEUX Brigitte
38 rue Alexandre Ribot
04 73 26 91 31
06 72 27 71 02
brigittedess@orange.fr

FAFOURNOUX Henri
30 rue Daguerre
04 73 27 22 72
hfafournoux@orange.fr

ANNEXE 3

Les représentants de la CNL au sein des CCVL

Représentant 1	Représentant 2	CCVL
Jacqueline PICARD		Cathédrale, Delille, la Gare
Maurice CHAMBON		Jaude, Fontgiève, St Alyre, Galaxie
Michèle STAUB		Les Côtes, Champradet, la Glacière, les Gravouses
		Chanteranne, Chanturgue
		Herbet, le Brezet, St Jean
		Croix de Neyrat
Georges SAINTEMARIE		Oradou, Landais, Fontaine du Bac, La Pardieu
		La Gauthière
		Champratel, la Plaine, les Vergnes
		Salins, Regensburg, Poncillon, Vallières
		Montferrand
Martine VENUAT	Monique GARAT	Saint Jacques, Lachaux